A COOL SPY.

His Last Cigar Before Execution Was a Most Enjoyable One.

"The coolest spy I ever heard of was captured by myself and a handful of men during the civil war," said an old veteran. "We brought him to the commanding officer's tent, and upon his person were found some papers—unimportant but incriminating; a blind, we afterward learned—a couple of cigars and some other articles which need not be mentioned. The commanding officer was puzzled that a man should risk his neck for papers of such little moment.

"'You will be hanged as a spy,' said the officer.

"'No doubt about it,' replied the prisoner.

"'You confess you are a spy?'

"'Oh, yes. It's a matter of no importance. Won't you smoke with me, general?' indicating the two cigars.

"'Well, I like your impudence,' roared the general. 'However, I don't mind if I do.' And he lighted one of the cigars. The prisoner's eyes rested wistfully on the other weed, and the general noticed the glance. He was a kind hearted though eccentric man and said:

"'Smoke the other yourself, prisoner. It's the last consolation you'll have, for you will undoubtedly be condemned to be shot.'

"For some moments they smoked, talking about general matters. Then the general sniffed.

"'These cigars are not very good.'

"'I must apologize for the quality, general,' said the prisoner meekly.

"'The tobacco seems good, but there's a peculiar flavor.'

"'That's because the weed is very green, general.'

"'Humph!' grunted the general, not altogether pleased but still puffing.

"Finally the officer threw away the lighted stump, and the prisoner did likewise.

"'Thank you, general,' said the prisoner. 'You have performed an inestimable service for the Confederacy.'

"'What do you mean?' roared the general.

"'That you have consumed in smoke a most important dispatch, and that I have smoked up another.'

"'What! Those cigars contained important dispatches?'

"'Yes, these other papers are merely a blind. You held in your hand, general'—mockingly—'information which would have made you one of the greatest men in the northern army. That information you have converted into smoke, the smoke which is wafted so hospitably about our heads at this moment. No wonder you objected to the flavor of the cigar, general, for within the tobacco was placed a long dispatch in the finest tissue paper. What was in the dispatch, general? Read it in the smoke above our heads. What words do you see in these impalpable clouds? Thank you, general, for a most pleasant half hour. My last smoke was the most agreeable one in my life. The tobacco tissue paper mixture tasted more fragrant to me than the finest Carolina would have done. Au revoir! Long live the Confederacy.'"—Detroit Free Press.

Giving to the Blind.

Maurice Barrymore and some person with whom he had business dealings were walking down Fifth avenue together. They passed a blind man, who stood with a tin cup in his hand and a sign to explain the situation on his breast. The man, whom Barrymore was trying to impress, stopped. With great deliberation he drew a handful of silver from his pocket. After shuffling and searching it over for some time he at last found a nickel, which he dropped in the tin cup. Then he replaced the silver in his pocket and slowly buttoned his coat. Barrymore, who was irritated at the interruption, said, "Oh, come along." The philanthropist looked at him full in the eyes. "Barrymore," he said slowly and distinctly—rather loudly, too—"I always give to the blind." "You are quite right," said Barrymore quickly. "They can't see what you are giving them."—San Francisco Argonaut.

Accommodating.

Some of the Cape Colony natives have great ideas as to the baptismal names in which their children should be registered. A Port Elizabeth paper states that the other day a native named Kleinbooi registered his child as May Rhodes, while another child, a male infant, was registered as Christopher Columbus Guano. It is not so long since an eccentric parent desired to have his child baptised as Maher-shalal-hash-baz. The minister remonstrated.

"May I not have my child baptised in any name I like?" asked the angry father.

"Oh, certainly," replied the minister. "Say the word, and I'll baptise him Beelzebub if you wish it."—Pearson's Weekly.

GRANT AT THE MESS TABLE.

He Ate Very Little Meat, but Was Fond of Fruit and Vegetables.

General Horace Porter gives many intimate and familiar pictures of General Grant in his series of articles, "Campaigning With Grant," in the Century. He says of General Grant at the mess table:

About the only meat he enjoyed was beef, and this he could not eat unless it was so thoroughly well done that no appearance of blood could be seen. If blood appeared in any meat which came on the table, the sight of it seemed entirely to destroy his appetite. (This was the man whose enemies delighted in calling him a butcher.) He enjoyed oysters and fruit, but these could not be procured on an active campaign. He never ate mutton when he could obtain anything else, and fowl and game he abhorred. As he used to express it, "I never could eat anything that goes on two legs." Evidently he could never have been converted to cannibalism. He did not miss much by declining to eat the chickens which were picked up on a campaign, for they were usually tough enough to create the suspicion that they had been hatched from hard boiled eggs, and were so impenetrable that an officer said of one of them that he could not even stick his fork through the gravy. The general was fonder of cucumbers than of anything else and often made his entire meal upon a sliced cucumber and a cup of coffee. He always enjoyed corn, pork and beans and buckwheat cakes. In fact, he seemed to be particularly fond of only the most indigestible dishes.

When any fruit could be procured, it was placed on the table by way of helping to ornament it and afterward used as dessert. Between the courses of the dinner the general would often reach over to the dish of fruit and pick out a berry or a cherry and eat it slowly. He used to do this in a sly way, like a child helping itself to some forbidden dish at the table and afraid of being caught in the act. He said one day: "I suppose I ought not to eat a course out of its turn, but I take the greatest delight in picking out bits of fruit and eating them during a meal. One of the reasons I do not enjoy dining out as much as I do at home is because I am compelled to sit through a long list of courses, few of which I eat, and to resist the constant temptation to taste a little fruit in the meanwhile to help pass away the time." Napoleon was famous for eating out of the various dishes before him with his fingers. General Grant's use of the fingers never went beyond picking out small fruits. He was always refined in his manners at table, and no matter how great was the hurry or what were the circumstances of the occasion he never violated the requirements of true politeness.

He ate less than any man in the army. Sometimes the amount of food taken did not seem enough to keep a bird alive, and his meals were frugal enough to satisfy the tastes of the most avowed anchorite. It so happened that no one in the mess had any inclination to drink wine or spirits at meals, and none was carried among the mess supplies. The only beverage ever used at table besides tea and coffee was water, although on the march it was often taken from places which rendered it not the most palatable or healthful of drinks. If a staff officer wanted anything stronger, he would carry some commissary whisky in a canteen. Upon a few occasions, after a hard day's ride in stormy weather, the general joined the officers of the staff in taking a whisky toddy in the evening. He never offered liquor of any kind to visitors at headquarters. His hospitality consisted in inviting them to meals and to smoke cigars.

Travers and the Dog.

The late Jay Gould used to tell a good story of Mr. William M. Travers. As Mr. Gould related it, he described Mr. Travers' going down town to a dog fancier's place in Water street, New York, in search of a rat terrier. The dog fancier scented the value of his possible customer at once and cheerfully dilated upon the merits of the different canines in stock. Finally he selected a ratter, assuring Mr. Travers that the dog would go for a rat quicker than lightning. Mr. Travers was rather skeptical as he observed the shivering pup, and the dog fancier noticing this said:

"Here, I'll show you how he'll go for a rat," and he put the dog in a box with a big rat. The rat made a dive and laid out that unfortunate terrier in a second. Mr. Travers turned around to the fancier and said:

"I say, Johnny, what will you take for the rat?"—Harper's Round Table.

Fines Pay County's Expenses.

In Penobscot county, Me., the fines imposed on dealers who violate the liquor law pay all the county expenses. The fines are collected with as much regularity as if they were licenses.

WHILE BABY'S SLEEPING.

The restless hands, so keen for play,
Lie clinched and do not stir.
Her breath so light it scarce would sway
A web of gossamer;
Her baby voice that coos and crows,
In sweetest cadence keeping,
Is hushed; the house no music knows
While baby's sleeping.

Her sunny eyes, that when they rise
Dawn daytimes of delight,
Behind their fringing canopies
Have set, and it is night.
Five little toes the cover shows
Beyond its edge just peeping,
Fair as a pink five petaled rose,
While baby's sleeping.

See! On the pillow here I've found
Golconda's treasure now—
The golden curls that cluster round
My darling's cheek and brow.
Her lips just parted in a smile,
Some pretty secret keeping;
An angel whispers to her while
My baby's sleeping.

—J. L. Heaton in "The Quilting Bee."

Where Lynch Found His Mill.

Away up in the Adirondacks, in the town of Minerva, a few years ago, lived a man of the name of Daniel Lynch. Mr. Lynch lived back in the lumber district and on the banks of a nice little stream. Anxious to make money and turn his timber into cash, he built a mill. It was a rather queerly constructed affair, for, instead of a frame, he used as corner posts for his building four trees. Dan began the manufacture of lumber and had it piled up in large quantities all around. Buyers came from all parts of the country to look at his stock, intending to buy, but all went away dissatisfied, for the boards were uneven and worthless. After trying in vain to get a few dollars out of his venture he abandoned the place and moved into town.

Years passed, and one day Dan thought he would visit the scenes of his unfortunate speculations, but on his arrival at the spot was surprised to find that his mill had gone. There in the bed of the stream was the old flume and wheels, but no building. As he stood gazing in wonder on what was left of his old establishment something—perhaps a little bird—attracted his attention up in one of the trees, and imagine his surprise on looking up, for about 12 feet in the air above him was his mill. In his absence the four trees that he had used as corner posts had grown and taken the mill up toward heaven.—Utica Press.

Calve Is Superstitious.

One Saturday afternoon, just after Mme. Calve had sung the jewel song in "Faust"—and divinely she brought out the dramatic value as well as the musical beauty of it—Mlle. Bauermeister, as Martha, in squeezing between Mme. Calve and the table on which the jewel casket lay, brushed off the mirror. It fell with a crash to the floor, and Marguerite and Martha's faces fell instantly. Calve ran at once and picked up the mirror. Closely she examined it to see if it were cracked, and her face broke into a radiant smile when she discovered that the mirror was intact.

She pressed the bit of glass joyfully to her bosom and then replaced it on the table. Edouard de Reszke, who was also on the stage, and his fair associates, some spectators aver, devoutly crossed themselves, moreover, when the mirror fell. Nothing unluckier than to smash a mirror is known to the superstitious—and operatic folk believe in every omen and portent under the sun.—Chicago Chronicle.

On Oath.

Attorney—Let me ask you, sir, how many secret societies you belong to?

Witness—What has that to do with this case?

Attorney—Never mind what. I insist on knowing.

Witness—Do I have to answer that question, your honor?

The Court—It can do no harm. I think you may answer it.

Witness—Well, I belong to three.

Attorney—What are they?

Witness—The Odd Fellows, Knights of Pythias and a gas company.—Chicago Tribune.

A Promising Settler.

"Do you think Skinner can make a living out there?"

"Make a living! Why, he'd make a living on a rock in the middle of the ocean—if there was another man on the rock."—London Tit-Bits.

A gold cross for the peninsular campaign, with the gold clasps for "Talavera," "Salamanca," "Victoria" and "St. Sebastian," was sold in London recently for $3,750.

Lightning is most destructive in level, open country. Cities, with their numerous projections and wires, are comparatively exempt.

When the face is overheated or smarts, burns, irritates, etc., bathing with milk will be found very soothing and nice.

The management of the Austrian female prisons is in the hands of female religious orders.

In England and Wales 14 per cent of males and 13 per cent of females die of consumption.

The length of the box tunnel on the Great Western railway of England is 3,168 yards.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Dans l'affaire de Lohine Gehlbach, exécutrice testamentaire, vs Pauline Gehlbach et als., Dossier No 52,128.

Propriété Améliorée

DANS LES

Second et Troisième Districts

Sur la rue Esplanade, le Chemin du Bayou, la rue N. Johnson et l'ave. St. Roch.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le MARDI, 27 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville et en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement reçu le 18 mars 1897 et signé le 24 mars 1897, dossier No 52,128, dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire vs Pauline Gehlbach et als., pour un partage, il sera vendu aux enchères publiques—

Cinq certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Ile bordée par le Chemin du Bayou, la rue N. Johnson, la rue Esplanade et la rue St-Roch, et désignés par les lettres A, B, C, D et E, et mesurant comme suit, à savoir:—

Lot A—Faisant l'encoignure de la rue No 4 Johnson et du Chemin du Bayou et mesurant 40 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Johnson, 46 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de fait au Chemin du Bayou, 51 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Esplanade et la séparant du lot B, et une première largeur, commençant au Chemin du Bayou sur une ligne oblique courant vers l'Avenue Esplanade, de 33 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite 8 pieds 9 pouces et 1 ligne parallèle à la rue Johnson, à la ligne de côté près de l'Avenue Esplanade.

Lot B—Faisant l'encoignure de l'Avenue Esplanade et de la rue N. Johnson, et mesurant 43 pieds de face sur la rue Johnson la même largeur à sa ligne de fond, et 51 pieds 7 pouces et 1 ligne de force sur l'Avenue Esplanade et la même largeur sur l'autre ligne de côté, le tout entre lignes parallèles.

Les susdits terrains forment une résidence en bois à deux étages contenant environ 8 chambres et connue comme le No 1936, avenue Esplanade.

Lot C, mesurant trente pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur l'Avenue Esplanade, 32 pieds 8 pouces et 5 lignes de face sur le chemin du Bayou par une profondeur de 51 pieds 11 pouces et 1 ligne partant de l'Avenue Esplanade en ligne droite vers le chemin du Bayou de 41 pieds 7 pouces et 6 lignes, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Priseur une première profondeur de 62 pieds ensuite une seconde profondeur de 32 pieds 2 pouces et tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en bois, avec 5 chambres de chaque côté, gaz et eau, et se louant au loyer de $16 par mois et connue comme le 1928 et 1930 avenue Esplanade.

Lot D, mesurant 38 pieds 10 pouces sur l'Avenue Esplanade et 32 pieds 10 pouces et 1 ligne de face sur le Chemin du Bayou par les profondeurs suivantes: profondeur de 41 pieds 7 pouces et 6 lignes, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Priseur une première profondeur de 37 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur ensuite une seconde profondeur de 32 pieds 2 pouces et tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages et mesurant environ 8 chambres, et connue comme le No 2,029 Chemin du Bayou.

Lot E—Mesure 32 pieds 2 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 22 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur l'avenue Esplanade par les profondeurs suivantes: 50 pieds 10 pouces sur une ligne de côté vers le lot D, ensuite une autre profondeur de 37 pieds 6 pouces et 4 lignes et 100 pieds 6 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne de côté, vers la rue Priseur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, contenant environ 4 chambres, et connu comme le No 2023 Chemin du Bayou.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le triangle borné par l'avenue Esplanade, la rue Johnson et le Chemin du Bayou, lequel mesure 60 pieds 6 pouces et 2 lignes de face sur la rue Johnson, 44 pieds 2 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 32 pieds de face sur l'Avenue Esplanade, et 44 pieds 2 pouces de longueur dans le fond.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en bois rapportant un loyer de $19 par mois et connues comme les Nos 1311 et 1317 rue Johnson.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ile bornée par le Chemin du Bayou, les rues Broad, Colomb et Dorgenois, ayant mesure 61 pieds 5 pouces 1 ligne de face au Chemin du Bayou, 40 pieds de largeur dans le fond et faisant face à la rue Colombus par une première profondeur de 90 pieds 9 pouces et 8 lignes, ensuite une autre profondeur de 40 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Broad, par 15 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Dorgenois.

Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant 4 chambres de chaque côté et connu comme les Numéros 2559 et 2561 Chemin du Bayou rapportant un revenu de $16 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Magnolia, Erpingers et Urquhart et l'Avenue St-Roch, lequel mesure 35 pieds 9 pouces de face sur l'avenue St-Roch, sur 117 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant 2 chambres et cuisines de chaque côté et connus comme les Nos 1204 et 1206 avenue St-Roch et rapportant un revenu de $14 par mois.

Les mesures sont toutes plus ou moins en mesure américaine.

Termes et Conditions—Le tiers en plus comptant, au gré des acquéreurs, et le balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sûreté; les acquéreurs devront assurer les taxes de 1897 en plus de leur enchère et faire un dépôt de 10 0[illegible] au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 mars—21 25—avril 4 11 18 25 26 27

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS

Rue Touro, enc. Villeré.

Dans l'affaire de la Succession de Egidius Ernest.

No 51,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, encanteur—Bureau, 234 rue Carondelet—Le JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, au 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. B. H. Bighter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 20 mars 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec tout les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Touro, Villeré, Franzini et N. Robertson, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face sur la rue Touro, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, étant les lots Nos un et deux, le lot No un formant l'encoignure des rues Touro et Villeré.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantie par hypothèque du vendeur et privilège sur la propriété vendue; l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1897, faisant le 6[illegible] et usual de 10 pour cent et payant pour l'acte de vente pardevant Theo. G. Spitzfaden, Esq., notaire.

6 avr—4 11 18 25—mai 2 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 52,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Succession d'Henry Doescher.

Emplacement d'affaires splendide dans le Deuxième District, coin des rues Bienville et Roman.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 51 et 56 rue Baronne—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 52,174 E. H. Bighter, juge, daté le 1er avril 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631, rue Commune, MARDI, 11 mai 1897, à midi—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile désigné par le numéro municipal 219 borné par les rues Bienville, Roman, Conti, et Dorbigny, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, en vendant et mesurant chacun 27 pieds de force à la rue Bienville sur une profondeur de 140 pieds 8 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman, conformément à un plan de J. Pilie, voyer en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCoy, ancien notaire en cette ville. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans avec billets portant intérêt à raison de 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sûreté, le tout cinq pour cent d'hypothèque d'avance. L'acquéreur assume à les taxes de 1897 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et paye en plus l'acte de vente pardevant B. Fourcade, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis sur le montant de l'enchère au moment de la vente.

2 avril—2 4 11 18 25—mai—2 8 9 10 11

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Chalin va Independent Insurance Co.

Meubles de bureau et autres Articles.

Aux Nos 237-239 rue Royale.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 49,425.

PAR A. BRIGNONI encanteur, bureau No 4 rue Royale—JEUDI, 6 mai 1897, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre signé le 19 avril 1897, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé, je procéderai à la vente de ci-après décrite, à savoir:—

Un bureau, table, tapis de bureau, chaises, 12 bureaux avec dossiers en cuir, étagère et autres meubles de bureau.

Conditions—Comptant.

A. BRIGNONI, Encanteur.

24 av—21 25—mai 5 6

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement bien connu, Coin des rues N. Claiborne et Ursulines, L'Ilet des rues St-Philippe et Robertson

Succession de George C. Heno

No 52,709—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. I. Stern, Encanteur—Bureau 32 rue Commune. Le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 16 avril 1897, de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et dépendances, situés au coin des rues Nord Claiborne et Ursulines, dans l'Ilet bornés par les rues Nord Claiborne, Ursulines, St-Philippe et Robertson, ayant une façade de 89 pieds 6 pouces sur la rue Nord Claiborne et 30 pieds 10 pouces sur la rue Ursulines et portant d'un point 30 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, vis-à-vis d'un point rue Nord Claiborne, 89 pieds 6 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, cette ligne 95 pieds 1 pouce et 5 lignes. Les améliorations comprennent un magasin à trois étages avec rez-de-chaussée.

Termes et conditions—L'assomption de l'hypothèque des billets dûs sur la dite propriété, un de le 23 janvier 1896, pour quatre cent trente sept dollars et cinquante sous; un autre le 23 janvier 1899 pour le même montant; et l'autre le 23 janvier 1900 pour le même montant; le tout portant 8 pour cent d'intérêt et à partir du 23 janvier 1896, jusqu'au paiement; l'assomption du montant dû pour la prime faite en le devant de la dite hypothèque montant à sept cents dollars avec intérêt, et la balance en comptant pour payer le billet hypothécaire passé du de $467 50 avec intérêt à partir du 23 janvier 1896, à 8 pour cent par an jusqu'au paiement et le importe net montant en comptant. Un dépôt de 10 0[illegible] comptant sera requis sur l'enchère.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., aux frais de l'acquéreur.

24 av—21 25—mai 6 13 20 27

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 27 AVRIL.

VENTE EN PARTAGE

No 818 rue N. Galvez

Nos 1120 et 1122 rue Villeré.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 529 rue Commune.—Le MARDI, 27 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement en partage rendu et signé le 1er février 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Adèle Marie Josephine Lalliane vs Joseph L. LaBlanc et als, No 51,522 du dossier de la susdite cour, et d'un ordre rendu dans la dite affaire le 10 mars 1897, homologuant les délibérations d'un conseil de famille tenu dans l'intérêt des défendeurs mineurs, le 4 mars 1897, il sera vendu aux enchères publiques—

1° Une certaine propriété de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Domaine, Ste-Anne et Johnson, désigné par la lettre A., lequel dit lot mesure 15 pieds et 6 pouces de face sur la rue Galvez, par 70 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, contenant trois chambres, cuisine, citerne, etc. Trottoirs pavés.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Ursulines et les rues Villeré, Marais et le chemin du Bayou, désigné par le No 5, lequel dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Villeré, 31 pieds 9 pouces dans le fond, 64 pieds de profondeur sur le côté du lot No 4 et 58 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois, avec quatre chambres, hangar et citerne, et vestibule de chaque côté, trottoirs pavés.

Termes et conditions—La moitié ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur; la partie de crédit s'il y en a, à être garantie par des billets de l'acquéreur payable en un ou partous intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sûreté, telles que les 5 0[illegible] d'hypothèque d'avance, dans le cas d'un procès, la propriété devant être toute assurée et la police transférée; les taxes pour l'année 1897 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au delà du prix d'adjudication; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mars—27 28—av 4 11 18 25 26 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 27 Avril 1897

No 641 RUE LESSEPS.

Un cottage simple en bois.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie—Louis A. Richards, Encanteur—Bureau No 529 rue Commune—MARDI, 27 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre rendu le 25 mars 1897 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession d'Etienne Miller, No 52,577 du dossier de la susdite Cour et pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné comme lot No 1 Ilet 34 compris entre les rues Lesseps, Royale, Chartres et Poland, le dit lot mesure au pied américain 32 pieds et 11 pouces de façade à la rue Lesseps, 32 pieds et un pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et égales et face à la rue Royale.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un rez-de-chaussée, contenant sept chambres et cuisine, deux hangars, citerne, arbres fruitiers, rosiers, arbustes, etc.

Conditions—Une moitié en plus ou le tout comptant, le reste à payer en un an avec billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an garantis par hypothèque et privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, dix pour cent de dépôt du prix en sus de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acquéreur assume à les taxes de l'année 1897, ainsi que l'acte de vente pardevant Fred Zeringue, notaire.

27 mars—27 28—avr 4 11 18 25 26 27

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE

Augmentant en valeur et non améliorée dans le Premier District

Chance pour un spéculateur ou placement.

Ire rte. Vente de liquidation du Masonic Temple Building Association, en liquidation

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 52,201.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 522 rue Carondelet—JEUDI, 6 avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon Walker C. Ellis, juge de District pour la paroisse d'Orléans, en la date du 17 mars 1897, à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations y attenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prytania, Magnolia, Erpingers et Coliseum, ayant mesure de façade sur la rue Prytania 100 pieds et 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations consistant en un cottage en bois contenant 2 chambres et cuisine, et connu comme le No 7807 rue Prytania.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêts à 8 pour cent par an, le tout garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sûreté, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en plus et au dessus du prix d'adjudication, la propriété étant assurée et la police transférée, les clauses usuelles de garantie devant être stipulées, les frais de vente devant être payés par l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent du prix de vente devant être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 25—avril 4 11 18 25 26 27

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 52 305.

SUCCESSION DE MICHAEL J. WALSH.

UN PLACEMENT DESIRABLE DU PREMIER DISTRICT.

—LA—

RESIDENCE A DEUX ETAGES

No 1121 RUE ROBIN,

Qu'à un demi-ilet de la Place Colisée.

PAR E. CURTIS encanteur—Bureau en chef No 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 52 305—Hon. N. H. Bighter, juge, daté le 26 mars 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 4 mai 1897, à midi—

La susdite résidence de deux étages No 1121 rue Robin, située dans l'ilet borné par les rues Camp, Magnolia, Race et Robin, désignée comme lot No 2 mesurant 18 pieds 8 pouces de face à la rue Robinson 120 pieds de profondeur.

Pour plus amples renseignement, voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, leur des billets portant 8 0[illegible] d'intérêt et toutes les clauses usuelles. 10 0[illegible] sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Michael Gernon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1897 devront être assumées par l'acquéreur.

1er avr—1 4 11 18 25 30—mai 1 2 3 4

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE N. RAMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

MARS 1897.

Liste de publication.

Adry, Jean Marie	Gauthier, Joseph
Baurès, François	Labarthe Pascal
Beaume, Sylvain Auguste	Lavaure Dasque, Paul Justin
Bérard, Louis Eugène	Loustalet, Jean
Bern carrere, Antoine	Lubet, Jean Marie
Baptiste Guillaume	Magne, Agnelle
Bendet Jean Pierre	Mayeux, Maxime
Cabos, Baptiste	Pardon, Jean Baptiste
Calvet Louis	Peumateau, Jean Marie
Castet, Jean Marie Albert	Porte, Joseph
Cassabieth, P.	Pusheux-Landgré, Paul
Cazdelier, Adolphe (famille	Revier-Bollard, Julien Marie
Chaiez, Antoine	Saint-Hillier, Alfred Fridolin
Dauris, Paul Théodore	Simon, Eugène
Dubost, Dominique	Tourre, Claude Augustin Hippolyte
Dupont, Théophile	Tourya, Dominique
Esquerré, Ferdinand	Viguié, Gustave
Eudo, Fernand Frédéric	
Fitte, Jean Baptiste,	

Tout Français établi dans un pays ayant siège de 1re classe qui se trouve dans une situation irrégulière au point de vue militaire est admis, sous certaines conditions, à régulariser cette situation.

A cet effet, il devra se présenter au Consulat de France, 343 North Rampart street, avant le 1er juin 1897.

Signé: G. B. D'ANGLADE, Consul.

Chemin de fer Louisville et Nashville

La seule ligne ayant deux trains salides journellement entre la Nouvelle-Orléans, Birmingham et Cincinnati. Service double tous les jours entre la Nouvelle-Orléans et Atlanta.

5 jui—dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN J. CASTELL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Catherine D[illegible] épouse de A. B. Sanders.

No 52,516—Cour Civile de District—Section C.

Joli Cottage D[illegible]

2622 et 2624 rue M[illegible] entre Robertson et M[illegible]

PAR JOHN J. CASTELL & CIE, Encanteur—Bureau 526 rue Commune, près Carondelet—Il sera vendu aux enchères publiques, le 10 MAI 1897, à la Bourse des Propriétés Foncières de la ville-Orléans, 717 rue Commune, coin Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 mars 1897 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession d'Etienne Miller, No 52,577 du dossier de la susdite Cour et pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un joli cottage double x2622 et 2624 Melpomène entre les rues Robertson et [illegible], borné par les rues Tarpichore, [illegible] 4 chambres, galerie devant et [illegible] hangar à bois et à charbon, citernes et [illegible] dans l'arrière partie du local. Le lot mesure pieds 7 pouces x 127 pieds [illegible]

Conditions—1/3 comptant la balance à deux ans garantis par hypothèque du vendeur [illegible] lets avec toutes les clauses usuelles de sûreté à 8 0/0 d'intérêt par an. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la [illegible]

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. G. Dupré, notaire.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

PAR D. DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété améli